

MAIRIE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

06230 ALPES-MARITIMES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique ordinaire
Jeudi 5 avril 2018 à 18h30

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

Le Conseil municipal, légalement convoqué, est réuni en Mairie le 5 avril 2018 à 18h30, sous la présidence de M. Jean-François DIETERICH, Maire

MEMBRES PRESENTS (16) :

M. Jean-François DIETERICH, Maire – M. Yvon MILON, Mme Chantal ROSSI, Mme Martine VAGNETTI, M. Philippe MARI, M. Jean-Paul ALLARI, Adjoint – M. Jean-Paul ARMANINI, M. Pascal BOGNITCHEFF, Mme Michèle BOSSA, Mme Anne-Marie FARGUES, Mme Elisabeth KARNO, M. Eric MEOZZI, M. Lucien RICHIERI, Mme Nadine BRAULT, M. Dominique ALLARI, Mme Florence VIAL, Conseillers municipaux.

POUVOIRS (3) : Mme Giovanna MARAGLIANO à M. Jean-François DIETERICH
Mme Marlène CESARINI à Mme Florence VIAL
M. Didier LACOCHE à M. Dominique ALLARI

ABSENTS (0) :

Membres en exercice = 19 / Votants = 19 (16 + 3) / Absents = 0

SECRETAIRE DE SEANCE :

Désignation d'un secrétaire de séance : **Mme Michèle BOSSA.**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45 et soumet aux conseillers le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en vue de son approbation.

1. SECURITE

1.1.SDIS - Bilan de l'activité opérationnelle du Groupement Territorial Nice-Montagne sur la commune durant l'année 2017.

Le SDIS a fait parvenir le bilan de l'activité opérationnelle du Groupement Territorial Nice-Montagne sur la commune durant l'année 2017.

311 interventions ont été réalisées sur la Commune, soit une augmentation de l'ordre de 8 % par rapport à l'année précédente (289 interventions en 2016). La majorité de ces interventions sont relatives à des secours à victimes (256 interventions) et le nombre d'interventions pour des incendies a quasiment été multiplié par 2 (9 extinctions de feux – dont 4 feux de végétations – contre seulement 5 extinctions de feux en 2016). *Voir annexe n°1.*

2. FINANCES

2.1. Approbation du compte de gestion 2017 du Trésor (budget communal).

Rapporteur : Mme C. ROSSI, Adjoint au Maire

COMPTE DE GESTION (vue d'ensemble):

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLEFRANCHE-SUR-MER

ETABLISSEMENT : SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Résultats budgétaires de l'exercice

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
Exercice 2017					
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	13 084 138,85	8 260 445,72	21 344 584,57		
Titres de recette émis (b)	1 505 567,71	7 511 578,02	9 017 145,73		
Réductions de titres (c)	0,00	41 440,14	41 440,14		
Recettes nettes (d = b - c)	1 505 567,71	7 470 137,88	8 975 705,59		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	11 449 350,00	8 260 445,72	19 709 795,72		
Mandats émis (f)	2 332 573,82	7 439 164,97	9 771 738,79		
Annulations de mandats (g)	42 258,00	7 924,14	50 182,14		
Depenses nettes (h = f - g)	2 290 315,82	7 431 240,83	9 721 556,65		
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent	784 748,11	38 897,05	745 851,06		
(h - d) Déficit					

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLEFRANCHE-SUR-MER

ETABLISSEMENT : SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
Exercice 2017					
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	13 084 138,85	8 260 445,72	21 344 584,57		
Titres de recette émis (b)	1 505 567,71	7 511 578,02	9 017 145,73		
Réductions de titres (c)	0,00	41 440,14	41 440,14		
Recettes nettes (d = b - c)	1 505 567,71	7 470 137,88	8 975 705,59		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	11 449 350,00	8 260 445,72	19 709 795,72		
Mandats émis (f)	2 332 573,82	7 439 164,97	9 771 738,79		
Annulations de mandats (g)	42 258,00	7 924,14	50 182,14		
Depenses nettes (h = f - g)	2 290 315,82	7 431 240,83	9 721 556,65		
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent	784 748,11	38 897,05	745 851,06		
(h - d) Déficit					

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
Exercice 2017					
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	13 084 138,85	8 260 445,72	21 344 584,57		
Titres de recette émis (b)	1 505 567,71	7 511 578,02	9 017 145,73		
Réductions de titres (c)	0,00	41 440,14	41 440,14		
Recettes nettes (d = b - c)	1 505 567,71	7 470 137,88	8 975 705,59		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	11 449 350,00	8 260 445,72	19 709 795,72		
Mandats émis (f)	2 332 573,82	7 439 164,97	9 771 738,79		
Annulations de mandats (g)	42 258,00	7 924,14	50 182,14		
Depenses nettes (h = f - g)	2 290 315,82	7 431 240,83	9 721 556,65		
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent	784 748,11	38 897,05	745 851,06		
(h - d) Déficit					

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal	0,00	-784 748,11	0,00	12 294 390,74
Investissement	0,00	38 897,05	0,00	1 217 556,77
Fonctionnement	0,00	-745 851,06	0,00	13 511 947,51
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS	0,00	89 255,79	0,00	1 053 830,98
Investissement	87 945,20	92 285,05	0,00	192 285,05
Fonctionnement	87 945,20	181 540,84	0,00	1 246 116,03
Sous-Total	87 945,20	181 540,84	0,00	1 246 116,03
TOTAL III	87 945,20	-564 310,22	0,00	14 758 063,54
TOTAL I + II + III	87 945,20	-564 310,22	0,00	14 758 063,54

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion de Madame le Receveur Public, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTES POUR : 15

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 – Dominique ALLARI, Marlène CESARINI, Didier LACOCHE, Florence VIAL ;

2.2. Approbation du compte administratif 2017 (budget communal).

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, la Présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur ARMANINI. Rapporteur : Mme C. ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF (vue d'ensemble):

MAIRIE ST JEAN CAP FERRAT - BUDGET COMMUNAL - CA - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 431 240,83	G	7 470 137,88
	Section d'investissement	B	2 290 315,82	H	1 505 567,71
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 178 659,72 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	13 079 138,85 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	9 721 556,65	= G+H+I+J	23 233 504,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 613 137,88	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 613 137,88	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 431 240,83	= G+I+K	8 648 797,60
	Section d'investissement	= B+D+F	5 903 453,70	= H+J+L	14 584 706,56
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	13 334 694,53	= G+H+I+J+K+L	23 233 504,16

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTES POUR : 13

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 – Dominique ALLARI, Marlène CESARINI, Didier LACOCHE,

Florence VIAL ;

2.3.Affectation des résultats de l'exercice 2017 (budget communal).

Rapporteur : Mme C. ROSSI, Adjoint au Maire.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017 qui présente un excédent global cumulé de **13 511 947,51 €** en résultat de clôture (reprise des résultats cumulés globaux du Compte de Gestion du TP) ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2017 a été adopté ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Considérant l'excédent de fonctionnement de **1 217 556,77 €** ;

Considérant l'excédent d'investissement de **12 294 390,74 €** ;

Considérant que d'importants transferts ont été effectués, en 2015 et 2016, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (pour un montant global de près de 8 257 100 €) dans le but notamment de rationaliser la gestion budgétaire, de permettre tous les investissements utiles et de rendre également la section de fonctionnement du budget communal plus transparente, plus proche de la réalité et plus « sincère et véritable » ;

L'excédent de la section de fonctionnement (solde disponible) est à répartir au budget primitif de la façon suivante :

→ En fonctionnement (recette 002) : **1 217 556,77 €** ;

Cette année, aucune répartition n'est à prévoir en investissement, la section d'investissement affichant donc un solde d'exécution de **12 294 390,74 €**.

Il est proposé au Conseil de répartir les résultats de l'exercice 2017 sur le budget primitif 2018 comme expliqué ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTES POUR : 15

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 – Dominique ALLARI, Marlène CESARINI, Didier LACOCHE, Florence VIAL ;

2.4. Approbation du compte de gestion 2017 du Trésor (budget annexe des loyers).

Rapporteur : Mme C. ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE DE GESTION (vue d'ensemble):

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLEFRANCHE-SUR-MER

ETABLISSEMENT : PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Exercice 2017			
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 053 521,39	193 500,22	1 247 021,61
Titres de recette émis (b)	89 255,79	103 199,40	192 455,19
Réductions de titres (c)	0,00	258,34	258,34
Recettes nettes (d = b - c)	89 255,79	102 941,06	192 196,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 000,00	16 500,00	17 500,00
Mandats émis (f)	0,00	10 656,01	10 656,01
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	0,00	10 656,01	10 656,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	89 255,79	92 285,05	181 540,84
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. VILLEFRANCHE-SUR-MER

ETABLISSEMENT : PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
Exercice 2017					
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS	964 575,19	0,00	89 255,79	0,00	1 053 830,98
Investissement	187 946,20	87 946,20	92 285,05	0,00	192 285,05
Fonctionnement	1 152 321,39	87 946,20	181 540,84	0,00	1 246 116,03
Sous-total	1 152 321,39	87 946,20	181 540,84	0,00	1 246 116,03
TOTAL III	1 152 321,39	87 946,20	181 540,84	0,00	1 246 116,03
TOTAL I + II + III	1 152 321,39	87 946,20	181 540,84	0,00	1 246 116,03

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion de Madame le Receveur Public, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTES POUR : 15

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 - Dominique ALLARI, Marlène CESARINI, Didier LACOCHE, Florence VIAL ;

2.5. Approbation du compte administratif 2017 (budget annexe des loyers).

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, la Présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur ARMANINI. Rapporteur : Mme C. ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF (vue d'ensemble):

MAIRIE DE ST JEAN / PARKING - BUDGET DES LOYERS - CA - 2017

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	10 656,01	G	102 941,06	G-A 92 285,05
	Section d'investissement	B	0,00	H	89 255,79	H-B 89 255,79

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	100 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	964 575,19 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		F= A+B+C+D	10 656,01	Q= G+H+I+J	1 256 772,04	=Q-P 1 246 116,03

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	10 656,01	= G+I+K	202 941,06	192 285,05
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	1 053 830,98	1 053 830,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	10 656,01	= G+H+I+J+K+L	1 256 772,04	1 246 116,03

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTES POUR : 13

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 – Dominique ALLARI, Marlène CESARINI, Didier LACOCHE, Florence VIAL ;

2.6. Affectation des résultats de l'exercice 2017 (budget annexe des loyers).

Rapporteur : Mme C. ROSSI, Adjoint au Maire.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017 qui présente un excédent global cumulé de **1 246 116,03 €** ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2017 a été adopté ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Considérant l'excédent d'exploitation de **192 285,05 €** ;

Considérant l'excédent d'investissement de **1 053 830,98 €** ;

L'excédent de la section d'exploitation (solde disponible) est à répartir au budget primitif de la façon suivante :

→ En exploitation (recettes 002) : **100 000,00 €** ;

→ En investissement (compte 1068) : **92 285,05 €** ;

La section d'investissement se verra également reporter son excédent (recettes 001) de **1 053 830,98 €** ; ce qui fait donc un report global pour l'investissement de (compte 1068 + recettes 001) : **1 146 116,03 €**.

Il est proposé au Conseil de répartir les résultats de l'exercice 2017 sur le budget primitif 2018 comme expliqué ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTES POUR : 15

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 – Dominique ALLARI, Marlène CESARINI, Didier LACOCHE, Florence VIAL ;

2.7. Vote du Budget Primitif Communal 2018.

Rapporteur : Mme C. ROSSI, Adjoint au Maire.

A noter que le vote s'effectue uniquement par section et par chapitre.

Le Budget Primitif 2018 de la Commune se présente comme suit :

1. Section de fonctionnement :

En dépenses : 8 274 597,77 €

En recettes : 8 274 597,77 €

2. Section d'investissement :

En dépenses : 12 299 390,74 €

En recettes : 12 299 390,74 €

TOTAL BUDGET :

Dépenses (Fonctionnement + Investissement) = 20 573 988,51 €

Recettes (Fonctionnement + Investissement) = 20 573 988,51 €

Il est à noter que, pour la première fois, les sections de fonctionnement et d'investissement sont en équilibre.

Ce budget primitif 2018 intègre bien évidemment les résultats de clôture du budget 2017 qui ont été affectés comme suit (cf. vote du Compte Administratif) :

- Section de fonctionnement (recettes 002) : 1 217 556,77 € ;

Pour la première fois, ce Budget Primitif 2018 est ni en sur-recettes ni en suréquilibre.

Cette situation anormale du passé était le résultat d'une thésaurisation excessive des recettes de la fiscalité locale avant 2015 (taxes, droits de mutation, ...) et d'une absence de stratégie pluriannuelle d'investissements, a ainsi pu être sensiblement améliorée par la poursuite d'une politique d'investissements dynamique, prospective, volontariste, cohérente et pragmatique, politique initiée dès 2015 et qui a tenu compte des besoins communaux actuels en matière notamment d'aménagement, d'équipement et de logement. Le Budget Primitif 2018 respecte donc, pour la première fois, le principe budgétaire fondamental de l'équilibre réel.

Bien évidemment, ce budget 2018 respecte également et en tous points, la sincérité indispensable à la transparence des comptes publics.

Il est à noter également que la Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat possède un endettement léger et que son budget n'est pas grevé par une dette annuelle importante (*compte 1641 – emprunts en euros = 93 120,00 €, soit 1,1 % des dépenses de fonctionnement*), contrairement à la plupart des collectivités locales françaises. Les marges de manœuvre demeurent ainsi importantes.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTES POUR : 15

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 – Dominique ALLARI, Marlène CESARINI, Didier LACOCHE, Florence VIAL ;

MAIRIE ST JEAN CAP FERRAT - BUDGET COMMUNAL - BP - 2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 274 597,77	7 057 041,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 217 556,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		8 274 597,77	8 274 597,77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 686 252,86	5 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 613 137,88	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 12 294 390,74
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		12 299 390,74	12 299 390,74

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	20 573 988,51	20 573 988,51
----------------------------	----------------------	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 618 500,00	0,00	3 692 068,58	3 692 068,58	3 692 068,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 700 000,00	0,00	3 135 320,00	3 135 320,00	3 135 320,00
014	Atténuations de produits	271 244,00	0,00	254 244,00	254 244,00	254 244,00
65	Autres charges de gestion courante	1 461 361,72	0,00	994 345,19	994 345,19	994 345,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 051 105,72	0,00	8 075 977,77	8 075 977,77	8 075 977,77
66	Charges financières	15 340,00	0,00	18 120,00	18 120,00	18 120,00
67	Charges exceptionnelles	194 000,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 260 445,72	0,00	8 274 597,77	8 274 597,77	8 274 597,77
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 260 445,72	0,00	8 274 597,77	8 274 597,77	8 274 597,77

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 274 597,77
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	78 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	814 200,00	0,00	512 800,00	512 800,00	512 800,00
73	Impôts et taxes	5 149 786,00	0,00	5 536 941,00	5 536 941,00	5 536 941,00
74	Dotations et participations	422 800,00	0,00	314 300,00	314 300,00	314 300,00
75	Autres produits de gestion courante	547 000,00	0,00	533 000,00	533 000,00	533 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 011 786,00	0,00	7 037 041,00	7 037 041,00	7 037 041,00
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	68 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 081 786,00	0,00	7 057 041,00	7 057 041,00	7 057 041,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 081 786,00	0,00	7 057 041,00	7 057 041,00	7 057 041,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 217 556,77
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 274 597,77
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 248 000,00	0,00	5 352 000,00	5 352 000,00	5 352 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	400 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
	Total des opérations d'équipement	7 595 100,00	3 813 137,88	2 915 132,86	2 915 132,86	6 528 270,74
	Total des dépenses d'équipement	11 241 100,00	3 813 137,88	8 592 132,86	8 592 132,86	12 205 270,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 250,00	0,00	94 120,00	94 120,00	94 120,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	58 250,00	0,00	94 120,00	94 120,00	94 120,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 299 350,00	3 813 137,88	8 686 252,86	8 686 252,86	12 299 390,74
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	11 299 350,00	3 813 137,88	8 686 252,86	8 686 252,86	12 299 390,74

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 12 299 390,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 12 294 390,74

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 12 299 390,74

2.8. Vote du Budget Annexe des Parkings / Loyers 2018.

Rapporteur : Mme C. ROSSI, Adjoint au Maire.

A noter que le vote s'effectue uniquement par section et par chapitre.

Le Budget Primitif 2018 des Parkings/Loyers se présente comme suit :

1. Section d'exploitation :

En dépenses : 17 100,00 €

En recettes : 204 100,00 €

2. Section d'investissement :

En dépenses : 1 000,00 €

En recettes : 1 147 116,03 €

TOTAL BUDGET :

Dépenses (Exploitation + Investissement) = 18 100,00 €

Recettes (Exploitation + Investissement) = 1 351 216,03 €

Ce budget primitif 2018 intègre bien évidemment les résultats de clôture du budget 2017 qui ont été affectés comme suit (cf. vote du Compte Administratif) :

Section d'exploitation (recettes 002) : **100 000,00 €.**

Section d'investissement (recettes 001 + compte 1068) : **1 146 116,03 €.**

Une politique d'investissements sera mise en œuvre dans les années à venir.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VOTES POUR : 15

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 – Dominique ALLARI, Marlène CESARINI, Didier LACOCHE, Florence VIAL ;

MAIRIE DE ST JEAN / PARKING - BUDGET DES LOYERS - BP - 2018

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 100,00	104 100,00
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 100 000,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	17 100,00	204 100,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 000,00	93 285,05
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 053 830,98
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 000,00	1 147 116,03

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 100,00	1 351 216,03
----------------------------	------------------	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	11 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses de gestion des services		15 500,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 500,00	0,00	17 100,00	17 100,00	17 100,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		16 500,00	0,00	17 100,00	17 100,00	17 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 100,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	93 800,00	0,00	103 900,00	103 900,00	103 900,00
Total des recettes de gestion des services		93 800,00	0,00	103 900,00	103 900,00	103 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,22	0,00	200,00	200,00	200,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		93 900,22	0,00	104 100,00	104 100,00	104 100,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		93 900,22	0,00	104 100,00	104 100,00	104 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	100 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	204 100,00
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
46...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 000,00
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	87 946,20	0,00	92 285,05	92 285,05	92 285,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	88 946,20	0,00	93 285,05	93 285,05	93 285,05
46...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	88 946,20	0,00	93 285,05	93 285,05	93 285,05
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	88 946,20	0,00	93 285,05	93 285,05	93 285,05

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 053 830,88
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 147 116,03
---	---------------------

2.9. Budget Communal – Restes à recouvrer.

En accord avec les services du Trésor, plusieurs créances ont été admises en non-valeur ou ont été éteintes en 2017, pour une somme totale de 103 569,31 € (articles 6541 et 6542 – dépenses de fonctionnement).

Il est donc proposé d'inscrire au budget 2018 une somme forfaitaire de 150 000,00 € à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) pour toutes les créances qui apparaissent comme irrécouvrables (liquidations, domiciliations inconnues, corrections d'erreur, montants trop faibles ou trop anciens, mauvaises dénominations, etc.).

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.10. Budget Annexe des Parkings / Loyers - Restes à recouvrer.

Il est convenu, en accord avec les services du Trésor et dans l'attente d'une finalisation précise des « restes à recouvrer » sur 2018, d'inscrire au budget une somme forfaitaire de

4 000,00 € à l'article 6541 (imputations en non-valeurs) pour toutes les créances qui apparaissent comme irrécouvrables (liquidations, domiciliations inconnues, corrections d'erreur, montants trop faibles ou trop anciens, mauvaises dénominations, etc.).

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.11. Vote des taux des taxes locales.

Il est rappelé que les taux des taxes locales sont les suivants :

	Année 2016	Année 2017
<i>Taxe d'habitation</i>	9,80%	9,80%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	5,58%	5,58%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	12,49%	12,49%

Il est proposé au Conseil de maintenir les taux des taxes stables et donc de les fixer pour l'année 2018 comme suit :

<i>Taxe d'habitation</i>	9,80%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	5,58%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	12,49%

Le produit attendu s'élève pour 2018 à la somme de **2 783 541 €** (compte tenu également des bases d'impositions prévisionnelles 2018 fixées par les services de l'Etat).

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.12. Tarifs des badges de stationnement pour l'année 2018.

Il est rappelé qu'en 2017, le tarif mensuel des badges de stationnement était de 30 € ou de 130€ pour le Pass pour la saison (du 1er mai au 30 septembre 2017).

Il est proposé que les tarifs des badges mensuels et du Pass pour la saison demeurent inchangés, soit 30 € / mois (badge mensuel) et 130 € / saison (Pass).

Dans le cadre de la réforme sur le stationnement payant, les modalités de distribution des badges risquent d'être modifiées prochainement.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.13. Droits de passage sous la voirie publique pour l'année 2018.

Il est rappelé que les droits de passage sous la voie publique ont été portés à 70 €/m² en 2016 et maintenus en 2017, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année 2014.

Il est proposé de maintenir cette redevance à 70 €/ m² en 2018.

Il est précisé que les services municipaux effectueront toutes les vérifications nécessaires afin de pouvoir connaître les surfaces réelles concernées et établir ainsi les arrêtés municipaux afférents.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.14. Attribution de subventions aux associations (moins de 23 000 €).

Les conseillers municipaux intéressés membres des bureaux des associations concernées ne prennent pas part au vote : MM. ALLARI J-P, ARMANINI et DIETERICH pour l'association U.P.S.J., M. ALLARI D. pour l'association Club Bouliste Saint Jean

NB : COMPARATIF DES DEMANDES

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Montant total demandé (+ et - 23 000 €)	272 353 €	264 124 €
Montant total proposé (+ et - 23 000 €)	240 960 €	223 900 €

A la suite des demandes déposées par différentes associations, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

N°	NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION DEMANDEE	PROPOSITION
1	ANAO L'AVENTURE SOUS MARINE	1 500 €	1 500 €
2	ASSOCIATION LES AMERICAINS ET LA 6ème FLOTTE A VILLEFRANCHE SUR MER	1 200 €	1 200 €

3	AMERICAN DANSE COUNTRY	1 250 €	1 250 €
6	ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	150 €	150 €
7	ASSOCIATION FRANCE ETATS-UNIS DELEGATION FRENCH RIVIERA	500 €	250 €
8	ASSOCIATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS et AMIS RÉSISTANCE	500 €	500 €
9	BASKET AZUR CLUB	5 000 €	3 500 €
10	BRIDGE CLUB	3 500 €	2 500 €
11	CAP FERRAT RUNNING	2 000 €	2 000 €
12	CAP PLONGÉE	18 774 €	3 000 €
13	CLUB BOULISTE SAINT JEANNOIS	4 500 €	4 500 €
14	CLUB DE SCRABBLE SAINT-JEANNOIS	1 500 €	1 500 €
15	CLUB PHILATELIQUE et CARTOPHILE de SAINT JEAN CAP FERRAT	2 000 €	2 000 €
16	CROIX ROUGE FRANCAISE Antenne de Villefranche/mer	700 €	700 €
17	CTT VILLEFRANCHE CORNICHE D'AZUR	5 500 €	4 500 €
18	FONDATION PRINCE ALBERT II	2 000 €	2 000 €
19	LES GRAINS DE MOUTARDES	600 €	500 €
21	KRAV MAGA COTE D'AZUR	2 500 €	1 500 €
22	MAQUETTE CLUB de SAINT JEAN CAP FERRAT	2 000 €	1 500 €
23	LE SOUVENIR FRANCAIS	1 000 €	1 000 €
24	564ème SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES - VILLEFRANCHE SUR MER	300 €	300 €
25	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE GROUPE DU MONT ALBAN	400 €	200 €
26	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	800 €	800 €
27	SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	500 €	500 €
28	SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	2 000 €	2 000 €
29	SOS AMITIE NICE COTE D'AZUR	500 €	500 €
30	UNION DES PECHEURS PLAISANCIERS SAINT JEANNOIS	2 000 €	2 000 €
31	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	550 €	550 €
32	UNION DES PARENTS D'ELEVES COLLEGE JEAN COCTEAU	500 €	500 €
33	VILLEFRANCHE SAINT JEAN BEAULIEU ATLET CLUB	10 000 €	10 000 €
	TOTAL	76 224 €	52 900 €

Par ailleurs, toutes les associations qui recevront une subvention supérieure à 2 000 € seront invitées à signer une convention d'objectifs, afin de formaliser leurs engagements et leur participation à la vie de la Commune.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.15. Attribution de subventions aux associations (plus de 23 000 €).

Les conseillers municipaux intéressés membres des bureaux des associations concernées ne prennent pas part au vote.

A la suite des demandes déposées par différentes associations, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

N°	NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION DEMANDEE	PROPOSITION
1	CAP DES ARTS	31 700 €	30 000 €
2	CLUB NAUTIQUE DE SAINT JEAN CAP FERRAT	38 000 €	REPORTEE
3	SOS GRAND BLEU	87 500 €	80 000 €
4	VILLEFRANCHE SAINT JEAN BEAULIEU FOOTBALL CLUB	30 000 €	30 000 €
	TOTAL	187 200 €	140 000 €

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2018, qui devront être signées par toutes les parties avant le versement de la subvention concernée.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.16. Attribution d'une subvention de fonctionnement au C.C.A.S.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au C.C.A.S. d'un montant de **261 955,33 €**.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.17. Attribution d'une subvention de fonctionnement - Budget annexe C.C.A.S. / A.M.E.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au budget annexe C.C.A.S. /A.M.E. d'un montant de **11 745,18 €**.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.18. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Commission Syndicale du stade Beaulieu – St-Jean.

Afin de permettre la bonne gestion du stade intercommunal, il est proposé d'attribuer en 2018 une subvention de 20 000,00 € qui pourra être complétée si nécessaire selon les besoins en cours d'année.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.19. Attribution d'une subvention au groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes pour l'achat de matériel pour les renforts de la brigade équestre.

Le groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes va recevoir de nouveau, cet été, le renfort d'un détachement équestre de la garde républicaine à Cagnes-sur-Mer pour renforcer la sécurité sur les zones publiques du littoral et dans les parcs naturels départementaux.

Les gardes républicains seront assistés dans leur mission de police administrative par des militaires d'active et des réservistes du groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes, tous équitants confirmés.

Ces effectifs vont permettre de maintenir de façon régulière des patrouilles sur la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat sans hypothéquer la possibilité d'intervenir sur toute autre circonscription du département.

Issue de la société civile, les réservistes sont résolument engagés au service de leurs concitoyens au sein de nos unités, mais ne sont malheureusement pas dotés d'équipements spécifiques pour monter à cheval dans un cadre professionnel.

Le groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes sollicite votre concours pour un soutien matériel se traduisant par l'achat de :

- six culottes de cheval, éléments indispensables pour nos réservistes équitants ;
- petits équipements d'équitation (filets, rênes, bandes, cloches, sangles d'équitation, licols, longes, martingales, étrivières etc.), matériels soumis à forte sollicitation ;

Le tout pour un budget de 1 000 €.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.20. Attribution d'un fonds de concours à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée – Abondement de 138 256 € TTC.

Afin de pouvoir continuer les différents travaux de réfection de la voirie communale, la

Commune va de nouveau attribuer au fonds de concours à la Métropole Nice Côte d'Azur. Pour l'année 2018, la Métropole a prévu d'engager des travaux d'entretien et d'aménagement de sécurité sur la voirie et ses équipements, pour un coût total estimé à **243 957,50 € HT (292 749 € TTC)** et de financer l'opération à hauteur de 154 493 € TTC.

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Réfection du tapis de chaussée chemin du Sémaphore (depuis l'allée des Roses jusqu'à la barrière) : **81 000 € TTC**
- Réfection du tapis de chaussée Avenue Bellevue du n°42 jusqu'à l'allée des Brises (590 m) : **135 000 € TTC**
- Avenue Général de Gaulle face au Grand Hôtel du Cap : réfection du délaissé non revêtu en stabilisé compacté silico-calcaire sur la totalité de la zone : **15 000 € TTC**
- Opérations diverses de réfection de chaussée (boulevard Général de Gaulle, avenue Denis Séméria, montée du Cap, Chemin Saint Hospice) : **46 291 € TTC**
- Avenue Jean Mermoz (jusqu'au n°56) : matérialisation du stationnement et des entrées-sorties par potelets à mémoire de forme : **8 163 € TTC**
- Création d'une zone de rencontre 20 km/h Séméria – Libération – Mermoz avec panneau zone de rencontre B52 lumineux : **3 995 € TTC**
- Avenue de la Mer : mise en sens unique entre le rond-point des Combattants d'Afrique du Nord et le bd Général de Gaulle : **800 € TTC**
- Pont Saint Jean - angle Grasseuil : revêtement anti-dérapant et remplacement main courante : **2 500 € TTC**

Il est ainsi proposé d'affecter un fonds de concours pour la réalisation de ces opérations, conformément à l'article L.5215-26 du code général des collectivités territoriales (applicable aux métropoles), qui prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Cette disposition permettrait à la commune de participer au financement de la réalisation par la Métropole des aménagements énoncés ci-dessus pour un montant maximum de **138 256 € TTC**, c'est-à-dire tant que le montant total des fonds de concours n'excède pas 50 % du coût total de ces opérations.

La Commune se propose donc d'abonder l'enveloppe gros entretien de voirie pour un **montant de 138 256 € TTC**, soit 47,2 % du montant total du projet.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver la participation financière de la commune pour un montant de 138 256 € TTC pour la réalisation des aménagements désignés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération, dont la convention jointe en annexe (*annexe n° 2*).

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.21. Appartements Wave – Travaux supplémentaires pour l’accessibilité PMR.

Depuis le 22 mars dernier, la Commune est officiellement propriétaire des appartements situés dans l’immeuble Wave. Cependant, des travaux supplémentaires (non compris dans le prix d’acquisition) ont été effectués à la demande de la Commune par le promoteur SAS Beausejour, à savoir la modification des salles de bains pour répondre aux normes d’accessibilité PMR (modifications, création de WC supplémentaires avec lave-main...).

Le montant total de ces travaux supplémentaires s’élève à 23 713,74 € HT.

Il est donc demandé au Conseil d’autoriser le paiement de cette somme à la SAS Beausejour sur présentation de la facture.

Délibération adoptée à l’unanimité.

3. URBANISME

3.1. Réfection et mise en valeur de la Chapelle Saint-Hospice – Autorisation au Maire à déposer le dossier de permis de construire et à signer les décisions d’urbanisme.

Dans le cadre de la réfection et de la mise en valeur de la Chapelle Saint-Hospice, un permis de construire va être prochainement déposé. Conformément aux prescriptions du service d’instruction de la Métropole Nice Côte d’Azur, il convient d’autoriser Monsieur le Maire à déposer ces dossiers et à signer les futures décisions d’urbanisme.

Pour rappel :

- **Maître d’ouvrage** : Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat ;
- **Maître d’œuvre** : Atelier Donjerkovic – 139, boulevard Longchamp 13001 Marseille
- **Bureau d’études fluides** : IGTECH – Héliosis bâtiment A – 220, rue Denis Papin 13857 Aix en Provence
- **Objet** : étude de travaux de restauration des extérieurs et des intérieurs, et des études de mise en valeur du porche et de la façade principale.
- **Parcelle concernée** : Section AK n° 175 ; elle se situe sur la pointe Saint-Hospice et inclut la chapelle et le cimetière, sa surface est de 2360 m².

Il est demandé au Conseil d’en délibérer.

Délibération adoptée à l’unanimité.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Ouverture de plusieurs postes saisonniers pour l’année 2018

Les besoins saisonniers des différents services ayant été affinés, il convient de créer 23 emplois saisonniers à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée comprise entre 2 et 6 mois suivants les besoins des différents services, et dont la rémunération correspond au 1^{er} échelon des grades d’Adjoint Administratif ou d’Adjoint Technique, à laquelle s’ajoute, le cas échéant, le supplément familial.

Ces postes seront répartis comme suit au sein des différents services municipaux :

SERVICE		NOMBRE DE POSTES	DUREE DES CONTRATS
Services administratifs		3	3 contrats de 2 mois
Office de Tourisme		2	2 contrats de 4 mois
Police Municipale (comprend notamment la surveillance des plages de Passable et Paloma)		10	2 contrats de 6 mois 8 contrats de 3 mois
Services Techniques	Entretien des plages	2	2 contrats de 6 mois
	Secteur Logistique	6	6 contrats de 2 mois à 3 mois

Délibération adoptée à l'unanimité.

4.2. Tableau des effectifs – Créations de postes.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (Services Techniques) ;
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (Espaces Verts) ;
- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (Office de Tourisme) ;

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4.3. Modification de la participation des agents pour les chèques vacances.

Pour mémoire, les Chèques-Vacances ont été mis en place en février 2015 (délibération n°15/016) et constituent un titre de paiement 100 % Vacances et Loisirs à l'usage de toute la famille et utilisable partout en France (DROM compris) et pour les voyages à destination de l'Union Européenne. Ils sont acceptés par près de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs (Agences de voyages, Musées, Parc d'attractions, Cinéma, Forfaits et cours de ski, restaurants, locations de voitures, transports, croisières, etc.....). Ils sont utilisables toute l'année, valables 2 ans à compter de la date d'émission et échangeables en fin de validité. Ils sont exclusivement gérés par ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances).

L'objectif de cette mise en place est d'inciter les agents à se constituer une épargne destinée aux loisirs et vacances. Cette épargne sera ensuite complétée par la collectivité en fonction du salaire mensuel de l'agent. L'épargne s'effectuera par prélèvements mensuels de janvier à mai. La distribution des Chèques-Vacances se fera ensuite au mois de juin.

Cependant, compte tenu de de l'évolution des effectifs, il est proposé de revoir la participation des agents en fonction du traitement brut mensuel (TBM) de l'année N-1 (ou de l'année N si prise de poste récente).

Depuis 2015 :

TBM ≤ Plafond mensuel de sécurité sociale (environ 3 300 € brut mensuel) :

↳ 5 prélèvements de 20 € et participation de la collectivité de 400 €

TBM > Plafond mensuel de sécurité sociale (environ 3 300 € brut mensuel) :

↳ 5 prélèvements de 50 € et participation de la collectivité de 250 €

Proposition à partir de 2018 :

TBM < 2000 € : 5 prélèvements de 20 € et participation de la collectivité de 400 €

2000 € ≤ TBM ≤ 2500 € : 5 prélèvements de 30 € et participation de la collectivité de 350 €

2500 € ≤ TBM ≤ 3000 € : 5 prélèvements de 40 € et participation de la collectivité de 300 €

TBM > 3000 € : 5 prélèvements de 50 € et participation de la collectivité de 250 €

Le Comité Technique a rendu un avis favorable le 4 avril dernier.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4.4. Modification des autorisations spéciales d'absence (annule et remplace a délibération n°110 du 1^{er} décembre 2008).

RAPPEL :

L'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que des fonctionnaires en position d'activité peuvent être autorisés à s'absenter de leur service dans un certain nombre de cas. Cependant, il existe de nombreuses autorisations spéciales d'absence régies par d'autres dispositifs réglementaires.

De façon générale, les sources juridiques permettent de distinguer deux régimes d'autorisations spéciales d'absence :

- les autorisations spéciales d'absence accordées de plein droit (non soumises à délibération et à avis du comité technique) ;
- les autorisations spéciales d'absence (ASA) accordées à la discrétion de l'autorité territoriale (accordées sous réserve des nécessités de service, soumises à délibération et à avis du comité technique).

Il est ici question des autorisations spéciales d'absence liées à la situation individuelle de l'agent.

La commune avait déjà délibéré sur ces autorisations spéciales d'absence en 2008. Il est ici proposé de les modifier, le Comité Technique ayant rendu un avis favorable sur ce point le 4 avril dernier.

SONT CONCERNES :

Sont concernés les fonctionnaires territoriaux, stagiaires, les fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale et les agents contractuels. Pour les agents contractuels de droit privé, c'est le Code du travail qui s'applique.

INCIDENCES SUR LA SITUATION DE L'AGENT :

Les autorisations d'absence pour événements familiaux, fixées par délibération après avis du CT, sont accordées sous réserve de la présentation de justificatifs et des nécessités du service.

L'agent qui bénéficie d'une autorisation spéciale d'absence conserve les droits attachés à sa position (activité ou détachement). Les autorisations d'absence sont à prendre au moment de l'évènement et ne peuvent être reportées ultérieurement. En effet, les autorisations d'absence permettant aux agents de s'absenter de leur service n'ont évidemment lieu d'être accordées que dans la mesure où l'agent aurait dû exercer ses fonctions au moment où les circonstances justifiant l'autorisation d'absence se sont produites.

Une autorisation d'absence ne peut donc être octroyée durant un congé annuel (ou maladie), ni par conséquent interrompre le déroulement. De même, elles ne peuvent être déduites des congés annuels de l'agent. Le jour de l'évènement est normalement inclus dans le temps d'absence. Les jours accordés sont considérés comme étant des jours ouvrés (jours normalement travaillés dans la collectivité) et généralement consécutifs. Ces jours d'absence n'entraînent pas de réduction de la rémunération. Ils sont assimilés à des jours de travail effectif pour la détermination des droits à congé annuel.

Par ailleurs :

- les journées d'autorisation d'absence sont accordées le(s) jour(s) précédent(s) ou le(s) jour(s) suivant(s) l'évènement : il est donc impossible d'accorder quelques journées d'asa avant l'évènement et quelques journées après l'évènement ;
- les journées d'autorisation d'absence ne sont pas fractionnables : le nombre d'heures effectuées par le fonctionnaire est sans influence ;
- le forfait de journées d'autorisation d'absence comprend le jour de l'évènement : les jours de repos hebdomadaire et les jours fériés non travaillés ne sont pas compris, même si l'évènement tombe un de ces jours ;
- les journées d'autorisation d'absence sont des jours ouvrables : il importe peu que la collectivité soit ouverte du lundi au samedi ou du lundi au vendredi ou du lundi au dimanche. Il est nécessaire d'identifier les jours de repos hebdomadaires puisqu'ils ne donnent pas lieu à autorisation d'absence contrairement aux autres jours travaillés ;
- Les jours de RTT sont des jours ouvrables donnant lieu à autorisation d'absence. Le ou les jours de RTT sont à récupérer ultérieurement.

Le tableau récapitulatif des ASA est joint en annexe 3.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. CULTURE ET MANIFESTATIONS

5.1. Fixation des tarifs pour les manifestations suivantes : Sorties en Mer, Saint Jazz Cap Ferrat, Les Classiques de Juillet.

Il est proposé de fixer les tarifs des manifestations suivantes :

► Sorties en Mer :

	Tarifs 2018
Adulte	14 €
Enfants – 12 ans	8 €
Enfants – 4 ans	Gratuit

► Classiques de Juillet :

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Plein tarif	12 €	15 €
Tarif réduit (- 18 ans et étudiants sur présentation de la carte étudiante)	8 €	10 €

► Saint Jazz Cap Ferrat :

	Tarifs 2018
Plein tarif soirées 10 et 11 août	30 €
Plein tarif soirées 8 et 9 août	20 €
Tarif réduit (- 15 ans) 10 et 11 août	20 €
Tarif réduit (- 15 ans) 8 et 9 août	15 €
Pass 4 soirées	85 €
Pass 4 soirées tarif réduit – 15 ans	60 €

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. DIVERS

6.1. Modification de la délibération n°14/070 relative à l'application de l'article L. 2122-22 du CGCT - Délégation de signature à Monsieur le Maire pour les marchés publics.

Pour la bonne marche des affaires communales et en application de l'article L. 2122-22 du

Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de modifier la délégation de signature donnée à Monsieur le Maire en matière de marchés publics.

Ancienne rédaction :

4-de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords- cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 207.000 € H.T., s'agissant des fournitures et services et de 1.000.000 € H.T., s'agissant des opérations de travaux.

Nouvelle rédaction :

4-de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Bien entendu, conformément à la réglementation, le Conseil Municipal continuera d'être informé de l'attribution des marchés publics le cas échéant.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

7.1.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h55


Le DGA par délégation
Audrey BARTHOLOMEI

ANNEXES

Annexe 1 : 1.1. SDIS - Bilan de l'activité opérationnelle du Groupement Territorial Nice-Montagne sur la commune durant l'année 2017

→ *Bilan de l'activité*

Annexe 2 : 2.20-Attribution d'un fonds de concours à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée – Abondement de 138 256 € TTC.

→ *Projet de convention*

Annexe 3 : 3.4.Modification des autorisations spéciales d'absence (annule et remplace a délibération n°110 du 1er décembre 2008).

→ *Tableau récapitulatif des ASA*

